

FORMATION INITIALE EN SANTÉ, SÉCURITÉ, ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉLUS DU CSE (DE 11 À 49 SALARIÉS)

Formation obligatoire (L.2315-18 CT)

Public

- Titulaires et suppléants du CSE (entreprises de moins de 50 salariés)

Pré-requis

- Aucun

Modalités d'évaluation

- Recensement des acquis au fil de la formation grâce à des quiz, des exercices, des mises en situation et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : remise d'une attestation de formation est remise

Durée

- 5 jours soit 3 jours + 2 jours (35 heures)

Horaires

- 9 h à 17 h

Personnes en situation de handicap

- Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un accès aux salles de formation par ascenseur adapté pour contenir un fauteuil. Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente handicap (Lise MATTIO Tel : 06 60 10 48 67) pour vérifier la faisabilité, quelle que soit la nature du handicap.

Organisme de formation agréé par le ministère du Travail pour la formation des élu(e)s du CSE

Objectifs

- Maîtriser le rôle, les attributions et les moyens du CSE ;
- Exercer les missions de base et celles en santé et sécurité et conditions de travail ;
- Acquérir des méthodes et des outils pour agir efficacement dans son champ de compétences dans un cadre juridique maîtrisé.

Programme de formation

Premier module (3 jours)

1. Cerner les attributions du CSE

- Missions de base des élus du CSE
- Rôle en santé, sécurité et d'amélioration des conditions de travail
- Attributions spécifiques : assistance de salariés, négociation d'accord, etc.
- Circonstances et règles de consultation du CSE
- Périmètre d'intervention du CSE
- Focus sur les sources de la réglementation du travail

Quiz «attributions du CSE»

2. Participer aux réunions plénières du CSE

- Réunions ordinaires et extraordinaires
- Positionnement des acteurs avant, pendant et après la réunion
- Registre des membres du CSE et fonctionnement

Quiz «fonctionnement de la réunion du CSE» - Cas pratique «Rédaction d'une réclamation dans le registre et présentation en réunion du CSE»

3. Utiliser les moyens du CSE

- Statut des représentants du personnel
- Heures de délégation et règles d'utilisation
- Affichage, local, déplacement
- Droit à l'information du CSE
- Discrétion et secret professionnel

Quiz «moyens du CSE»

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Analyse des besoins des participants

Avant la formation, un questionnaire sur les attentes et les besoins sur cette formation est envoyé à chaque participant.

Méthodes pédagogiques

- Animation pédagogique active, pragmatique et participative.
- Entraînement à l'exercice de son mandat grâce à des mises en situation et des cas pratiques inspirés de cas réels.

Outils pédagogiques

- Mises à disposition de nombreux outils et modèles de documents au service de la santé et sécurité au travail : registres du CSE, questionnaires, DUERP, etc.

Accompagnement post-formation

Six mois après la formation, les participants peuvent questionner les intervenants sur les thématiques abordés lors de la formation.

4. Maîtriser les missions CSE en SSCT

- Enjeux et principes de la prévention de la SSCT
- Compétences du CSE en matière de SSCT
- Droits d'alerte
- Informations et documentations à la disposition du CSE

Quiz «attributions du CSE en SSCT»

5. Promouvoir la prévention des risques professionnels

- Identifier les caractéristiques d'un risque professionnel
- Appliquer les principes de prévention des risques
- Appréciation de l'efficacité des mesures de prévention
- Focus sur certains risques : troubles musculosquelettiques, travail sur écran, télétravail, bruit, ambiance thermique, etc.

Exercices «chasse aux risques professionnels» ; «recenser les mesures de prévention» ; distinction entre les mesures de prévention primaires et secondaires.

6. Traiter les risques psychosociaux (RPS)

- Enjeux de la prévention des risques psychosociaux
- Définition des RPS
- Leviers d'action des élus du CSE en la matière

Cas pratique «repérer les causes des RPS à partir de plusieurs situations présentées et les solutions de traitement».

7. Analyser une situation de travail

- Méthodes et techniques d'analyse
- Distinction entre le travail réel et le travail prescrit
- Repérer les risques professionnels

Cas pratique «étude d'une situation de travail»

8. Décrypter le document unique d'évaluation des risques professionnels

- Forme et contenu (unités de travail, gravité, fréquence, etc.)
- Rôle du CSE sur l'actualisation du DUERP
- Mise à jour du DUERP et délais de conservation
- Liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés

Quiz «DUERP et réglementation» ; Exercice «Compléter un extrait d'un DUERP»

9. Solliciter les acteurs en santé au travail

- Acteurs internes (référént sécurité, salariés, etc.)
- Acteurs externes (médecin du travail, CRAMIF/CARSAT, etc.)

Quiz «Qui fait Quoi»

10. Accidents du travail et maladies professionnelles

- Définitions : AT, accident de trajet et maladies professionnelles
- Principes de reconnaissance
- Rôle des acteurs (employeur, CSE, CPAM, etc.)

Quiz «Identifier la nature de l'accident : AT, accident de travail, accident de droit commun»

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Consultants/formateurs

Lise MATTIO, spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, elle forme et accompagne les élus depuis plus de 15 ans. Elle est habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux» et celle du salarié désigné compétent ou référent en santé et sécurité au travail.

Francis COHEN, expert en droit du travail et relations sociales, intervient à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et l'Université de Nanterre, licence et master QSE développés par l'ESQESE Paris et l'IAE Paris Sorbonne Business School.

Auteurs de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT - Editions AFNOR - août 2022



Second module (2 jours)

11. Retour d'expérience

- Points et questions sur les cas rencontrés par les participants

12. Réaliser des enquêtes en cas d'accident du travail

- Cas de recours aux enquêtes
 - Déroulement d'une enquête
 - Pratique de l'arbre des causes
 - Mesures de prévention pour éviter la reproduction de l'accident
- Exercices «A partir d'exemples accidents du travail, construire l'arbre des causes, identifier les causes de l'AT et les mesures possibles de prévention»*

13. Agir en cas de faits de harcèlement

- Différentes formes de harcèlement (moral, sexuel, etc.)
- Actions de l'employeur et du CSE
- Compétences du CSE et du référent au CSE
- Du recueil de la plainte à l'enquête officielle éventuelle du CSE : réglementation, méthodologie, outils, rôle des acteurs, etc.
- Mise en place d'une démarche de prévention

Quiz «Harcèlement» - Mises en situation «Recueil d'une plainte et des témoignages» - Quiz « Que dit la loi en matière d'enquête interne»

14. Établir le plan d'actions du CSE

- Détermination des priorités
- Mise en place d'actions concrètes

Exercice «Établissement de la feuille de route du CSE»

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692